



**Vous travaillez dans le secteur des métaux non ferreux ?  
Votre salaire va augmenter grâce à l'indexation de 2,07% !**

## Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2019

## Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

L'indexation de 2,07% est valable pour les salaires barémiques ainsi que pour les salaires effectifs.

## Salaires barémiques :

Salaire minimum garanti	
Par mois	2047,96
Par heure	12,44

## Indemnités

### Prime de Noël et nouvel An

18h - 22h +25%

22h - 06h +50%

### L'indemnité forfaitaire de dérangement pour travailleurs en équipes

3 heures de salaire

### Indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire

**\*pour raisons économiques/accident technique**

	travail du jour	en équipes
1-18 jour	8,35	9,96
19-36 jour	11,35	13,95
37-54 jour	14,51	17,97
à part. 55 jour	17,53	21,97

**\*pour raison de fermeture pendant les vacances annuelles/force majeur/intempéries**

6,10

### Indemnité complémentaire en cas de maladie

< 55 ans (par mois)	90,16
> 55 ans (par jour)	5,83

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/avantages/>

Comment s'affilier ? <http://www.cgsלב.be/saffilier>